



# ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

FICHE RÉGIONALE • BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ • ÉDITION 2021

## DÉFINITIONS

L'**entreprise agroalimentaire** considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la Naf rév. 2 (2008) concerne les « industries agroalimentaires » (comprenant la « fabrication de boissons »). L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus (sauf indication contraire). Dans les données régionales présentées dans ce document, l'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro Siren de 9 chiffres, attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee, correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80 % des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales).

L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret de 14 chiffres.

Un **poste de travail (ou poste)** correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste. Dans la source Flores, sont comptabilisés tous les postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement, hors intérimaires.

## CHIFFRES CLÉS • LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN 2018



**5 476**

millions d'euros de chiffre d'affaires dont **760** millions d'euros réalisés à l'export



**18 660**

postes salariés fin 2018<sup>(2)</sup>



**685**

établissements employeurs<sup>(2)</sup>



**910**

entreprises



**3,22%**

du chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires en France



**15,4%**

du chiffre d'affaires manufacturier régional



**11,6%**

de l'emploi manufacturier régional<sup>(2)</sup>

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

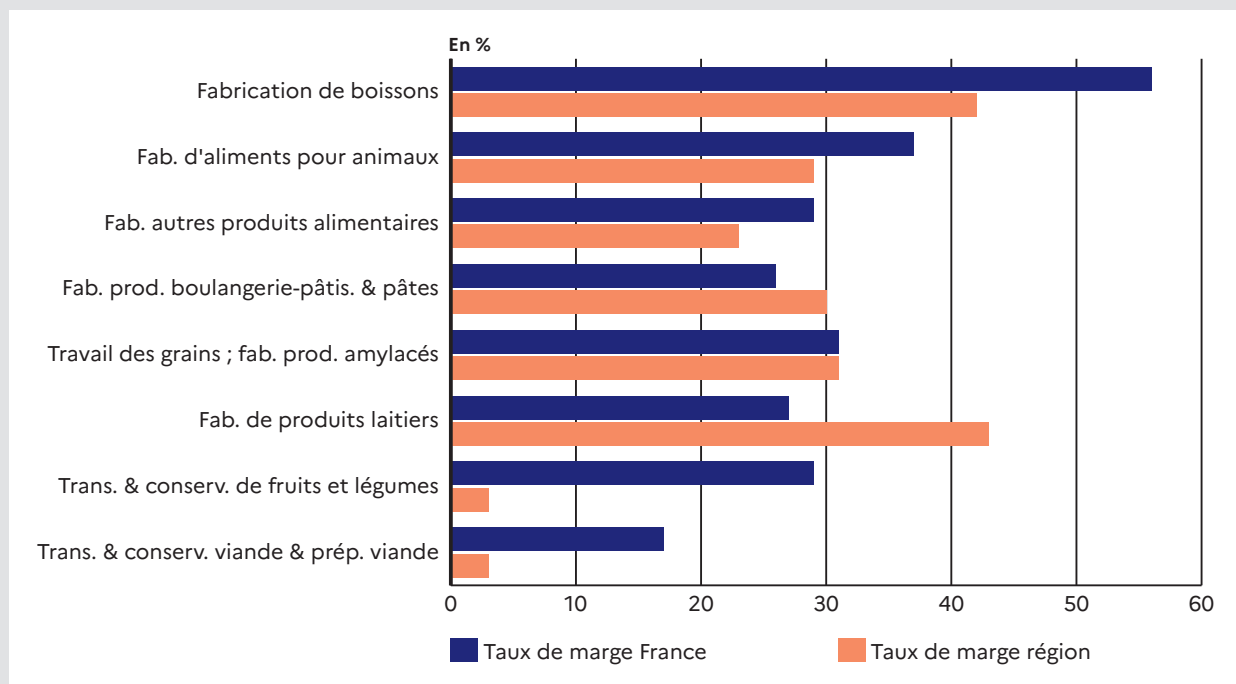
- l'artisanat commercial<sup>(1)</sup> : **582** millions d'euros de chiffre d'affaires, **8 225** postes salariés fin 2018 et **1 829** établissements employeurs ;
- le commerce de gros agroalimentaire : **5 268** millions d'euros de chiffre d'affaires, **9 646** postes salariés fin 2018 et **685** établissements employeurs.

(1) L'artisanat commercial correspond aux activités des secteurs de la charcuterie et de la boulangerie-pâtisserie.

(2) L'emploi et le nombre d'établissements sont mesurés à partir de la source Flores 2018. Cette source couvre les établissements employeurs, c'est-à-dire les établissements ayant eu au moins un salarié pendant l'année N ou N-1.

## TAUX DE MARGE PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP

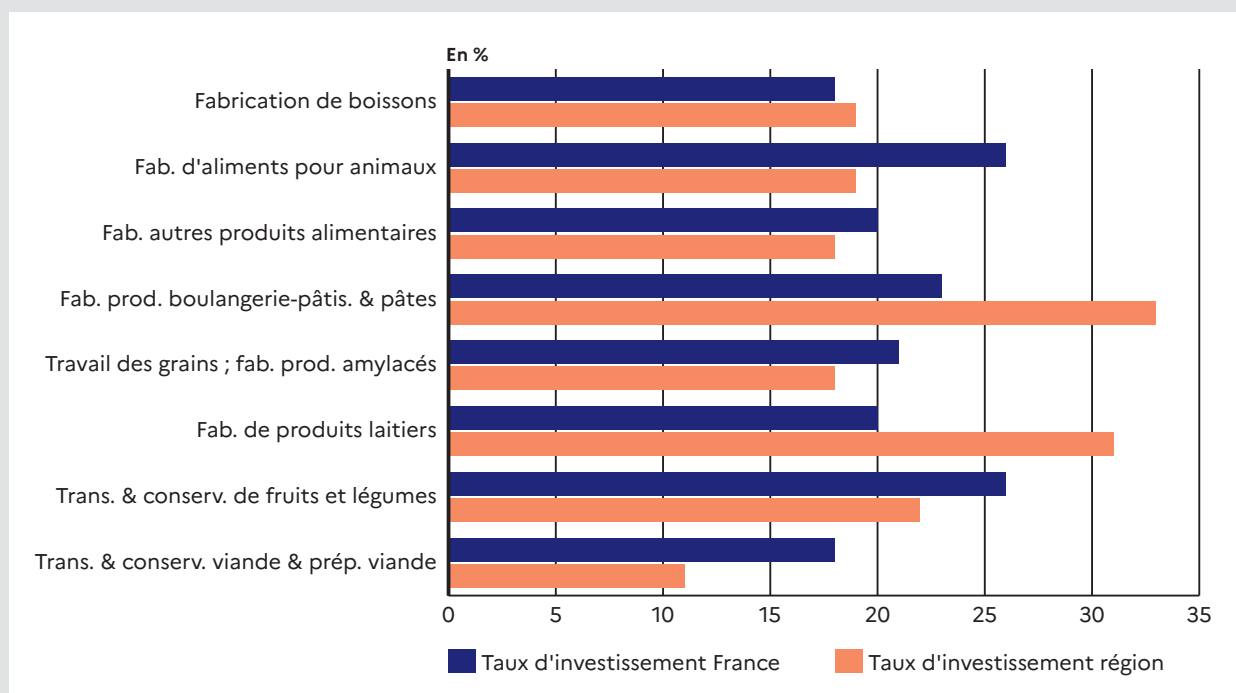


Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Bourgogne-Franche-Comté

Note : les secteurs 102 (Trans. & conserv. poisson, crust., etc) et 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale) n'apparaissent pas car ils sont soumis au secret statistique

## TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP



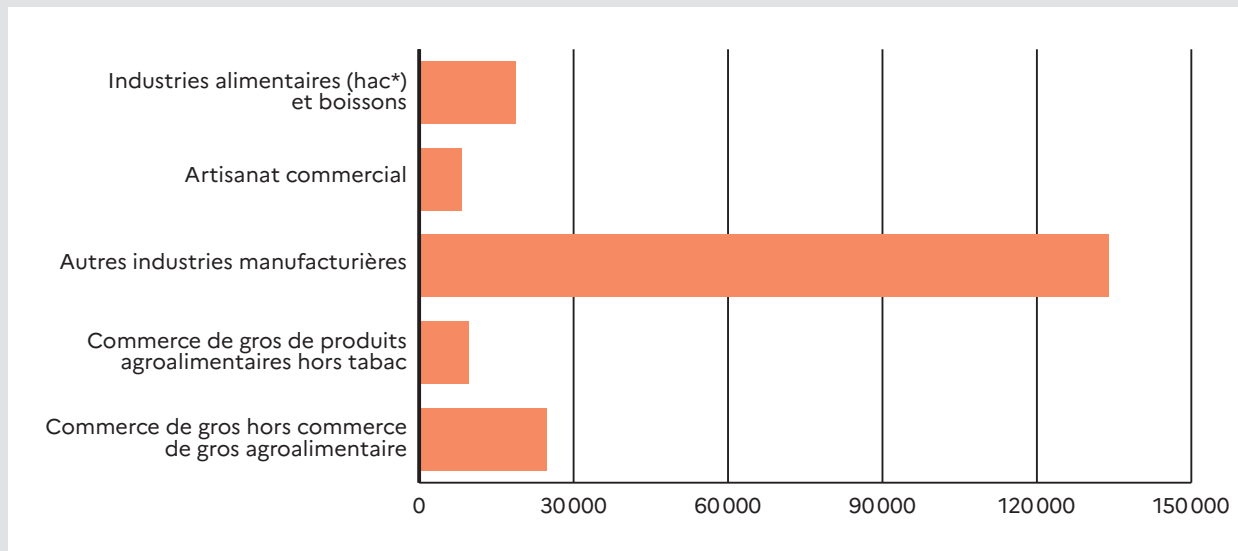
Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Bourgogne-Franche-Comté

Note : les secteurs 102 (Trans. & conserv. poisson, crust., etc) et 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale) n'apparaissent pas car ils sont soumis au secret statistique

# L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

## NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

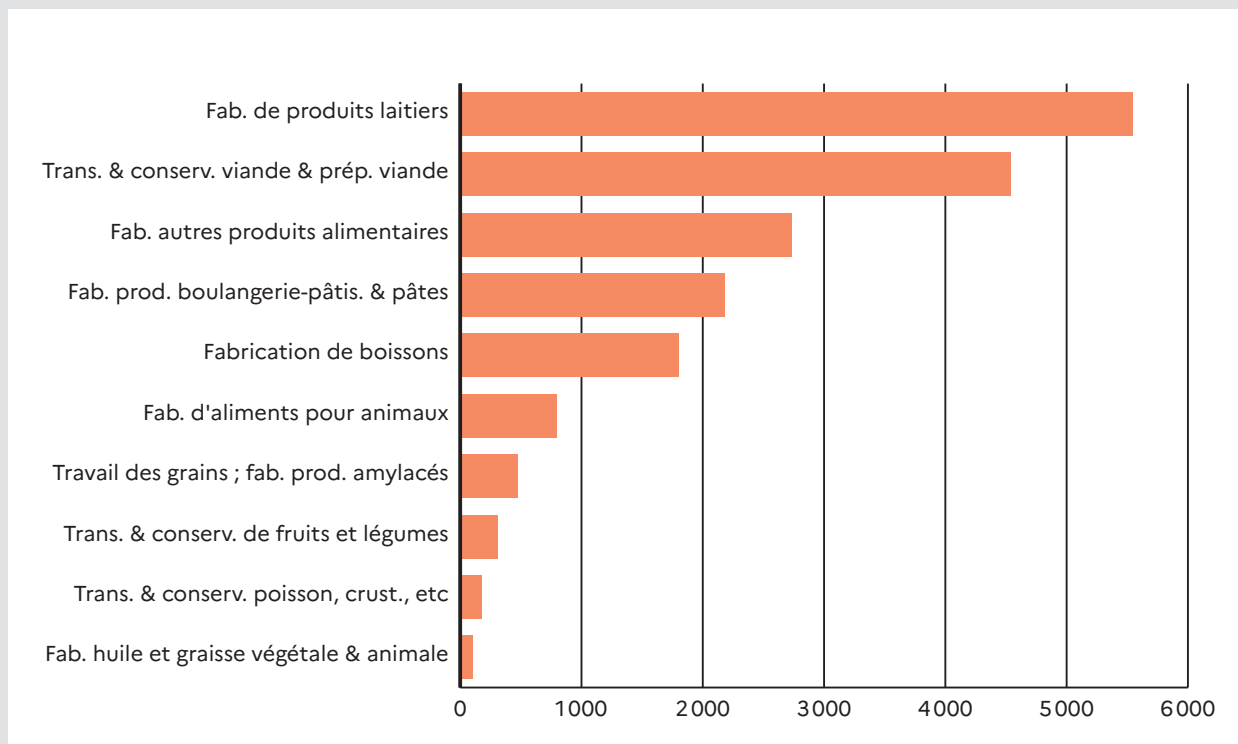


Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Bourgogne-Franche-Comté fin 2018

\*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

## NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2018

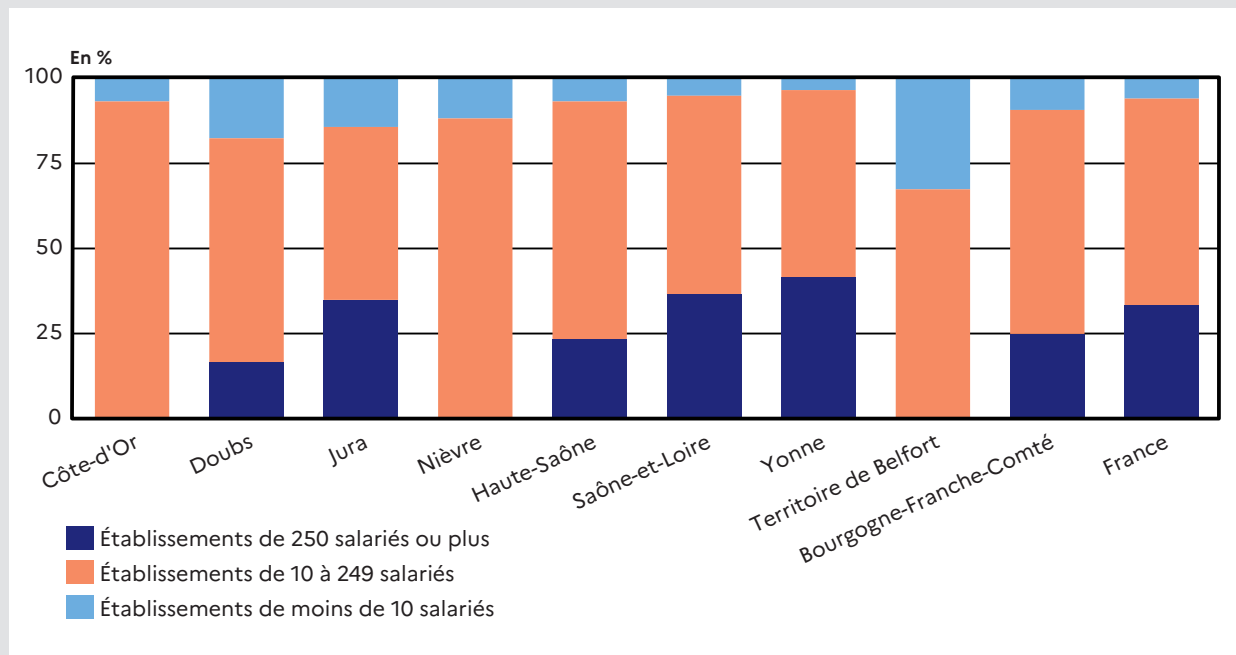
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Bourgogne-Franche-Comté fin 2018

## NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT ET TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Bourgogne-Franche-Comté et en France fin 2018

## NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES ET LEURS POSTES SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

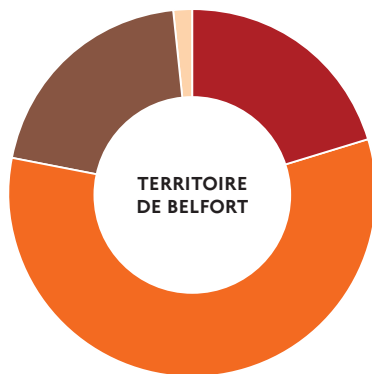
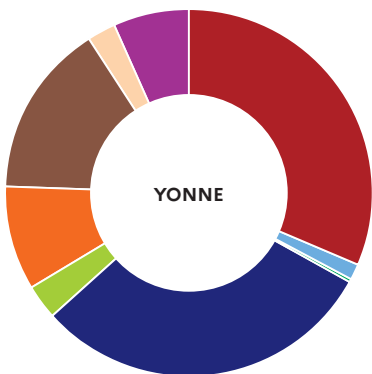
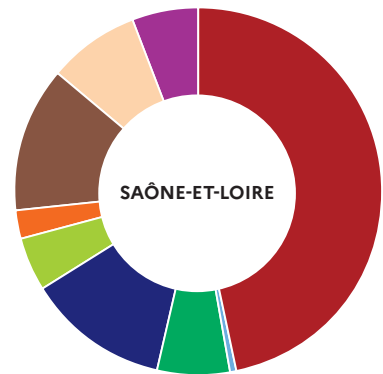
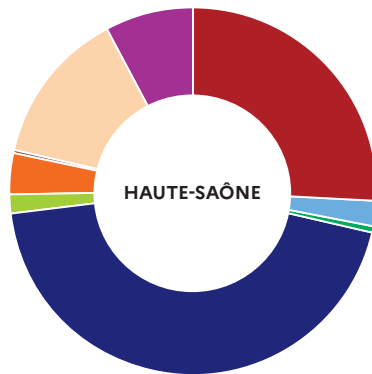
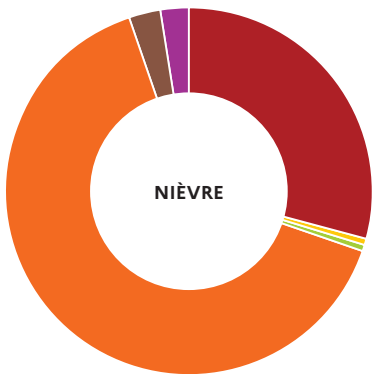
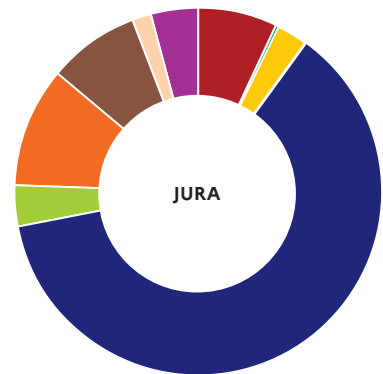
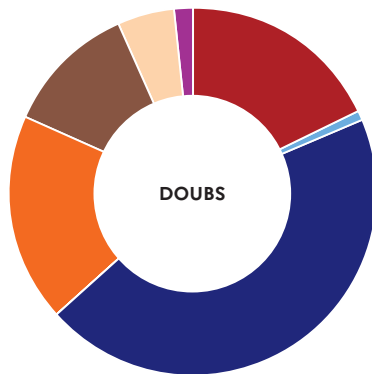
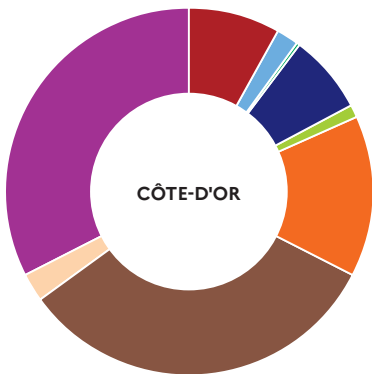
Département	Nombre d'établissements employeurs	Nombre de postes fin décembre 2018
Côte-d'Or	119	3 346
Doubs	180	3 355
Jura	130	3 050
Nièvre	30	517
Haute-Saône	37	1 176
Saône-et-Loire	119	4 472
Yonne	59	2 680
Territoire de Belfort	11	64

Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Bourgogne-Franche-Comté fin 2018

## RÉPARTITION DES POSTES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES PAR SECTEUR ET PAR DÉPARTEMENT EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

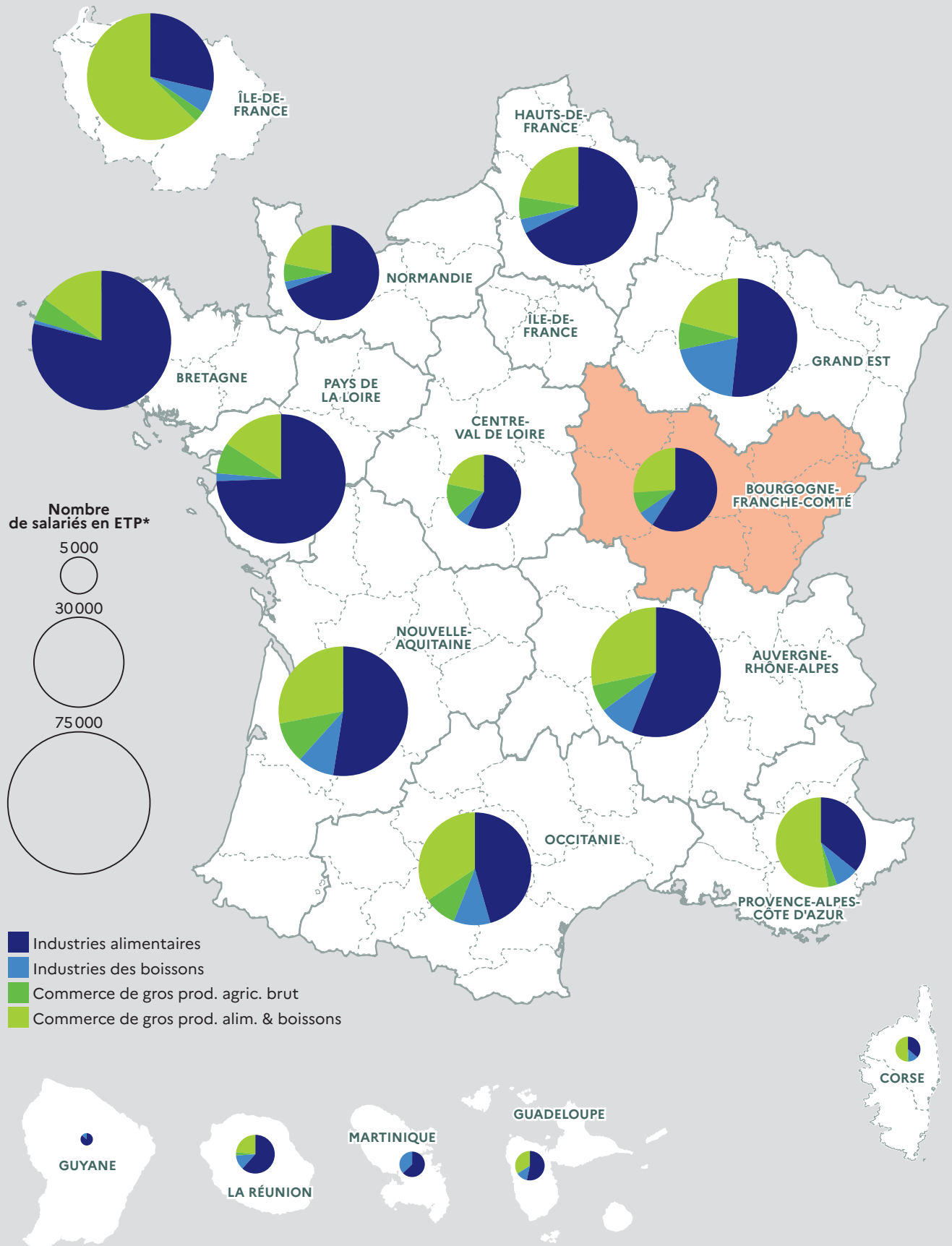
- Trans. & conserv. viande & prép. viande
  - Trans. & conserv. poisson, crust., etc
  - Trans. & conserv. de fruits et légumes
  - Fab. huile et graisse végétale & animale
- Fab. de produits laitiers
  - Travail des grains ; fab. prod. amylacés
  - Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes
  - Fab. autres produits alimentaires
- Fab. d'aliments pour animaux
  - Fabrication de boissons



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Bourgogne-Franche-Comté fin 2018

# ÉTABLISSEMENTS DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRES : EMPLOI SALARIÉ ETP EN 2018

Source : Insee, Flores - traitements SSP



Champ : établissements ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial et hors tabac, DOM inclus (hors Mayotte)  
 \* équivalent temps plein

# ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

Avec 18 660 emplois salariés en 2018 et 4,6% des effectifs nationaux, l'industrie agroalimentaire de Bourgogne-Franche-Comté, hors artisanat commercial, est au 10<sup>e</sup> rang des régions françaises. Si l'emploi salarié régional du secteur a diminué de 6% entre 2007 et 2015, il s'est légèrement redressé depuis, sans retrouver son niveau antérieur. Ce secteur constitue le 2<sup>e</sup> secteur industriel le plus important de Bourgogne-Franche-Comté.

L'emploi des IAA, qui représentent 11,6% des emplois manufacturiers de la région en 2018, est réparti en 685 établissements employeurs. La région se caractérise par un fort tissu de PME : les établissements de 10 à 249 salariés concentrent ainsi 66% de l'emploi des IAA. Quelques grands établissements de 250 salariés ou plus sont présents sur le territoire. Les entreprises mono ou quasi-mono régionales des IAA réalisent un chiffre d'affaires hors taxe de près de 5,5 milliards d'euros en 2018, soit 15,7% du CAHT des entreprises similaires de l'industrie manufacturière régionale. Leur contribution à la valeur ajoutée est un peu plus faible (13,2%) soit près d'1 milliard d'euros.

Trois filières majeures font la renommée de l'économie agricole et agroalimentaire de la région : la production laitière et la transformation fromagère, la viticulture et la production de vins, l'élevage et la transformation de viande. À cela s'ajoute une forte représentation des autres industries agroalimentaires.

## PRODUITS LAITIERS

La fabrication de produits laitiers est le 1<sup>er</sup> secteur employeur de la région, avec 5 548 salariés (30% de l'emploi total des IAA), répartis sur près de 200 établissements. Un grand nombre d'entre eux sont les établissements uniques d'entreprises régionales, dont l'effectif moyen est de 18 salariés. Ils sont pour l'essentiel situés en zone Massif du Jura, lesquels produisent des fromages affinés sous AOP, permettant une bonne valorisation du lait répartie entre producteurs et transformateurs. Les entreprises du secteur laitier génèrent ainsi 40 % du chiffre d'affaires régional des IAA, et 31,3% de la valeur ajoutée. Elles affichent globalement une bonne santé économique avec un taux de marge de 43% (contre 27% au niveau national), et un haut niveau d'investissement (31%, contre 20% au niveau national). Ces résultats cachent toutefois des disparités entre la filière AOP, dont la croissance de l'activité est régulière et qui a peu souffert de la crise sanitaire, et la filière conventionnelle qui fabrique essentiellement des pro-

duits frais (fromages frais, yaourts et desserts lactés, crèmes) ainsi que du lait en poudre. Cette filière est plus soumise à la concurrence internationale, aux aléas du marché mondial ainsi qu'à la structure du marché intérieur qui affecte la répartition de la valeur entre les différents acteurs de la filière.

## TRANSFORMATION DE LA VIANDE

Avec 4 535 salariés fin 2018, soit 24% de l'emploi total des IAA, l'industrie de la viande est le 2<sup>e</sup> secteur employeur de la région. Toutes les activités de la filière de transformation de la viande y sont représentées, de l'activité d'abattage à la préparation industrielle de produits à base de viande. L'importance respective de ces activités reflète celle des élevages de la région, dominée par l'élevage bovin, mais aussi des élevages de volailles et porcins de taille modeste alimentant des filières locales de produits traditionnels, souvent couverts par des labels de qualités (Volailles AOP de Bresse, Saucisse IGP de Morteau, ...). Cette diversité explique sans doute que l'emploi du secteur ait mieux résisté en Bourgogne-Franche-Comté (-1% entre 2007 et 2017) qu'au niveau national (-14%).

Même si les entreprises du secteur génèrent 18% de la valeur ajoutée des IAA de la région, il se caractérise par un faible taux de marge lié à des frais de personnel représentant 90% de la valeur ajoutée. En 2018, le secteur a un faible taux d'investissement (11% de la valeur ajoutée, contre 18% au niveau national). Après un effort d'investissement important au cours des années précédentes, celui-ci semble désormais limité par les capacités d'autofinancement du secteur, devenues négatives. En amont de la filière, la région compte 17 abattoirs (en 2017), réalisant 4% de la production nationale. Si 3 abattoirs appartenant à des groupes nationaux concentrent la majorité des abattages avec plus des 2/3 des volumes, il existe également 9 abattoirs locaux multi-espèces d'une capacité inférieure à 5 000 tec par an. Ces abattoirs contribuent à l'aménagement du territoire et favorisent le développement des circuits courts.

## BOISSONS

L'emploi et le poids économique du secteur des boissons sont sous-estimés par les données IAA en Bourgogne-Franche-Comté en raison de l'activité principale déclarée des producteurs de vin, plus souvent classés en commerce de gros ou en culture de la vigne (activité agricole) qu'en vinification.

Le vin représente un secteur à forte valeur ajoutée. C'est celui qui contribue le plus aux exportations du secteur des boissons en Bourgogne-Franche-Comté, dont le total s'élève à près de 1,3 milliard d'euros en 2020. L'essentiel des exportations est réalisé par la Côte-d'Or et l'Yonne. Or, ces exportations ont fortement baissé à partir de la fin 2019 suite aux taxes sur les vins et alcools adoptées par les Etats-Unis, 1<sup>er</sup> importateur de vins de Bourgogne-Franche-Comté. Les exportations vers les USA se sont nettement redressées fin 2020, mais il pourrait s'agir d'une anticipation d'une nouvelle taxe entrée en vigueur en janvier 2021. Des incertitudes continuent donc de peser sur les exportations du secteur, aggravées par les conséquences encore mal évaluées du Brexit, le Royaume-Uni étant le 2<sup>e</sup> importateur de boissons de la région.

### « AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES »

(cacao, condiments, plats préparés)

Les « autres produits alimentaires » emploient 2 736 salariés en 2018 en Bourgogne-Franche-Comté dont 30% des effectifs salariés dans la fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie, concentrés en Côte-d'Or et dans le Doubs. Le secteur est caractérisé par la concentration des 2/3 de l'emploi dans des établissements de plus de 100 salariés.

La filière moutarde, historiquement présente en Côte d'Or, a été confrontée dans les années 2000 à une forte concurrence de la part des marques de distributeurs. Elle a connu de profondes restructurations, avec la fusion des 3 établissements d'Amora Maille. Après une chute brutale de plus d'1/3 de ses effectifs entre 2008 et 2012, l'emploi s'est stabilisé et il est de nouveau en légère croissance depuis 2016.

### COVID-19

Les difficultés liées à la crise sanitaire ont impacté les IAA, qui ont alterné des phases de réduction de leur activité et de reprise, mais celles-ci ont été moins touchées que l'ensemble de l'industrie. Durant toute l'année 2020, le recul de l'emploi salarié permanent dans les IAA a été limité, notamment grâce au recours au dispositif d'activité partielle. En Bourgogne-Franche-Comté, l'emploi salarié des IAA a connu un seul trimestre de baisse limitée (-1% au 2<sup>e</sup> trimestre), puis s'est redressé pour retrouver fin 2020 son niveau de fin 2019. L'emploi intérimaire dans les IAA a davantage subi de conséquences, comme dans les autres secteurs d'activité. Les effectifs intérimaires régionaux des IAA ont

reculé de 9,2% dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, puis de 3,6% au 2<sup>e</sup> trimestre. Après un net redressement au 3<sup>e</sup> trimestre (+12,7%), les effectifs sont de nouveau à la baisse au 4<sup>e</sup> trimestre.

Les conséquences de la crise ont été différentes selon les secteurs. Dans le secteur de la transformation de la viande, les modifications des modes de consommation imposées par les confinements, les fermetures de restaurants etc. ont entraîné une hausse de la consommation de viande « standard », mais un fort rétrécissement des débouchés pour les morceaux nobles. Du côté de l'industrie du lait, les professionnels de la filière laitière AOP ont en partie anticipé les conséquences de la crise et ont adopté des mesures de limitation de la production laitière et de fromage. Ces mesures ont abouti à un ralentissement de la production au 2<sup>o</sup> trimestre 2020, suivi d'une reprise dès le 3<sup>e</sup> trimestre.

Début 2021, la part des entreprises confrontées à une activité réduite est beaucoup plus faible qu'en début de crise, mais elles représentent encore près d'1/4 des salariés du secteur. Si les problèmes de débouchés se sont atténués, des difficultés nouvelles apparaissent, telles que les difficultés d'approvisionnement. La persistance de ces problèmes pourrait freiner le retour à une situation totalement normale.

### ACCORD CADRE ADEC – AREFE IAA 2019-2022

L'Etat, la Région, certaines branches professionnelles et les organisations syndicales de salariés ont signé en 2020 un accord cadre portant sur les actions de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) et le soutien à la formation des salariés les plus fragiles (AREFE Collectif). L'accord a pour finalité de favoriser et d'accompagner le développement d'actions structurantes visant le maintien, le développement de l'emploi, des compétences et des qualifications ainsi que la sécurisation des parcours dans la filière agroalimentaire. L'accord encourage une mobilisation concertée des acteurs et répond ainsi au besoin de réactivité des entreprises dans le développement des compétences et des qualifications en apportant des réponses individuelles, collectives et territoriales et en sécurisant les parcours professionnels des salariés, en leur permettant d'appréhender les évolutions technologiques et sociales immédiates ou futures. Sur la période 2019-2020, 25 entreprises ont bénéficié de l'accord cadre, soit 128 salariés et une dépense totale de 293 560 euros, ce qui représente 26% de la maquette financière. La mise en œuvre de cet accord a toutefois été profondément perturbée par la crise sanitaire en 2020.



## **EN SAVOIR +**

**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Bourgogne-Franche-Comté :**  
<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

**Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté :** <https://www.bourgognefranche-comte.fr/>

**Agence économique régionale de Bourgogne-Franche-Comté :** <http://www.aer-bfc.com/>

**Vitagora :** [www.vitagora.com/](http://www.vitagora.com/)

**Emfor (Emploi, métiers, formation, orientation) en Bourgogne-Franche-Comté :** <http://www.emfor-bfc.org>

**Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) :**  
<https://www.inrae.fr/centres/bourgogne-franche-comte>

**Ecole nationale d'industrie laitière et des biotechnologies :** [www.enil.fr/](http://www.enil.fr/)

**AgroSup Dijon :** <https://www.agrosupdijon.fr/>

**Institut régional de formation des industries agroalimentaires (IFRIA) :** [www.ifria-bfc.fr/](http://www.ifria-bfc.fr/)

### **DRAAF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex - Tél. : 03 80 39 30 00

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

Fiche réalisée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Bourgogne-Franche-Comté

SEPTEMBRE 2021